



N° 17
Entrée le 10.11.2023
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Michel Wolter
Luxembourg, le 13.11.2023

Monsieur Michel Wolter
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 10 novembre 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre des Finances** et à **Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile** concernant les **centres de primo-accueil (CPA) et autres structures d'hébergement pour les demandeurs de protection internationale**.

Depuis une décision de Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile du 23 octobre 2023, les hommes célibataires et cherchant protection au Luxembourg dans le cadre du système Dublin ne sont plus accueillis automatiquement dans un centre de primo-accueil. Les conséquences sont connues, un certain nombre de personnes sont contraintes de passer leurs journées aussi bien que les nuits dans la rue et les premiers campements improvisés voient le jour. La raison indiquée étant la surpopulation des centres de primo-accueil ainsi que des autres structures d'hébergement pour les demandeurs de protection internationale.

Il n'est pas certain que l'ouverture de la Wanteraktioun puisse à elle seule résoudre le problème. Or, dans une interview accordée en date du 7 novembre au Luxemburger Wort, le président du Syvicol explique que les communes ne pourraient pas simplement se charger de mettre en place des structures pour accueillir les demandeurs de protection internationale. Il dit néanmoins que: « *Der Staat besitzt zum Beispiel viele Gebäude die nicht bewohnt sind, wo in der Zwischenzeit nicht viel vorangekommen ist (...). Kleine und Mittelebetriebe suchen verzweifelt nach Arbeit. Das könnte deren Lage zumindest ein wenig entschärfen.* » L'interview se réfère également à une « liste » énumérant les structures d'hébergement pour demandeurs de protection internationale par commune.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Madame et Monsieur les Ministres :

- 1) **Existe-t-il un relevé qui recense tous les terrains et bâtiments en possession de l'Etat et qui sont mobilisables à court terme pour créer des capacités d'accueil supplémentaires ? Quels sont les terrains et bâtiments en question et où se situent-ils ?**
- 2) **Lesquels de ces terrains et bâtiments entrent en ligne de compte pour y aménager des structures d'hébergement provisoires ?**
- 3) **Quelles sont les communes qui disposent actuellement de structures d'hébergement pour les demandeurs de protection internationale ? Quelle est la capacité des différentes structures et leur degré d'occupation actuel ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. SehoVIC', with a horizontal line extending to the right.

Meris SEHOVIC
Député



Réponse commune du Ministre des Finances et du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil à la question parlementaire n°17 de Monsieur Député Meris Sehovic

Au 30 novembre 2023, les structures d'hébergement temporaire pour demandeurs de protection internationale de l'ONA (SHTDPI) sont réparties sur 30 communes et ont une capacité maximale de 4.653 lits. Les SHTDPI hébergent actuellement 4.232 personnes tous statuts confondus (DPI, BPI, autres statuts administratifs), hors bénéficiaires de protection temporaire (BPT).

A ceci viennent s'ajouter les centres de primo-accueil et primo-accueil d'urgence composés de 1.325 lits. Seul le SHU Kirchberg peut encore accueillir de nouveaux arrivants en disposant au 29 novembre 2023 que de 106 lits libres.

Il est à noter que l'écart entre la capacité d'accueil des structures et les lits disponibles est lié en très grande partie à la structure familiale des personnes accueillies (taille des familles, personnes seules etc.).

Commune	Personnes hébergées	Capacité maximale
Beaufort	78	89
Berdorf	282	301
Bertrange	26	26
Bettembourg	56	62
Biwer	93	99
Bourscheid	36	36
Bous	11	11
Diekirch	325	354
Differdange	131	147
Dudelange	71	85
Esch-sur-Alzette	191	208
Esch-sur-Sûre	111	120
Ettelbruck	122	140
Frisange	70	73
Helperknapp	92	97
Hesperange	98	105
Junglinster	86	125
Kärjeng	58	65
Kopstal	42	42
Luxembourg	1363	1460
Mersch	32	33
Mertert	74	76
Mondercange	186	230
Redange-sur-Attert	37	39
Sanem	367	421
Schifflange	31	33
Tandel	91	93
Vianden	17	17
Wahl	44	56
Waldbredimus	9	11
Total	4232	4653



Le relevé des terrains et bâtiments en possession de l'Etat ne renseigne actuellement pas sur le classement PAG. Une analyse est en cours pour déterminer les diverses structures susceptibles d'être aménagées à court terme pour créer des capacités d'accueil supplémentaires.

Luxembourg, le 8 décembre 2023

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth